

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**Nom du produit : **PAT 700**

|| Mélange

|| Hydroxyde de sodium

Numéro CAS : 1310-73-2

Numéro CE : 215-185-5

Numéro REACH : 01-2119457892-27-xxxx.

|| Acide éthylènediamine tétraacétique, sel tétrasodique

Numéro CAS : 64-02-8

Numéro CE : 200-573-9

Numéro REACH : 01-2119486762-27-xxxx.

|| Alcool gras éthoxylé C10-C16

Numéro CAS : 68002-97

Numéro CE : 500-182-6

Numéro REACH : non concerné (polymère).

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes**

||Catégorie d'usage principal : Nettoyant de corps de chauffe Chaudière à condensation

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'information complémentaire disponible.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**PROGALVA Energies**

25 Route de Saulx les Chartreux

91165 Champlan Cedex

||Tel. 01.69.34.46.50 – Fax 01.69.09.02.77; info@progalva.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : ORFILA N°01 45 42 59 59

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence
FRANCE	ORFILA		+33 1 45 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers**||2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Met. Corr. 1 H290

Skin Corr.1B H314

Eye Dam. 1 H318

Texte complet des phrases H: voir section 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'information complémentaire disponible.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS05

Mention d'avertissement (CLP) :

DANGER

Mentions de danger (CLP) :

H290 - Peut être corrosif pour les métaux.

H314 - Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence (CLP) :

P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P264 - Se laver les mains et la peau contaminée soigneusement après manipulation.

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P301+P330+P331 - En cas d'ingestion: rincer la bouche. ne pas faire vomir.

P303+P361+P353 - En cas de contact avec la peau (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. rincer la peau à l'eau/se doucher.

P305+P351+P338 - En cas de contact avec les yeux : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P405 - Garder sous clef.

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Identificateur : Contient de l'Hydroxyde de sodium (CAS 1310-73-2), de l'Éthylènediaminetétraacétate de tétrasodium (CAS : 64-02-8) et du Dodecan-1-ol, éthoxylated (CAS : 9002-92-0).

EUH208 - Contient du Persulfate d'ammonium. Peut produire une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

Pas d'information complémentaire disponible.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Hydroxyde de sodium	CAS : 1310-73-2 N° CE : 215-185-5 N° enregistrement : 01-2119457892-27-xxxx	1.8 - 7.0	Met. Corr. 1, H290 Skin Corr. 1A, H314 Eye Dam. 1, H319
Sodium p-cumenesulfonate	N° CAS : 15763-76-5 N° CE : 239-854-6 N° enregistrement : 01-2119489411-37-xxxx	0.6 - 6.0	Eye Irrit., 2 H319
Alcool gras éthoxylé C10-C16	N° CAS : 68002-97-1 N° CE : 500-182-6 N° enregistrement : polymère	0.6 - 6.0	Acute Tox. 4, H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Acute 1, H400
Tétrasodium (1-hydroxyéthylidène) bis phosphonate	CAS : 3794-83-0 N° CE : 223-267-7 N° enregistrement : 01-2119647955-23-xxxx	3.0 - 6.0	Acute Tox. 4, H302 Eye Dam. 1, H318
Acide éthylènediamine tétraacétique, sel tétrasodique	CAS : 64-02-8 N° CE : 200-573-9 N° enregistrement : 01-2119486762-27-xxxx	3.0 - 6.0	Acute Tox. 4, H302 Acute Tox. 4, H332 Eye Dam. 1, H318
Méthoxypropoxy propanol	CAS : 34590-94-8 N° CE : 252-104-2 N° enregistrement : 01-2119450011-60-xxxx	0.6 - 6.0	Non classé (VME)

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
2-propanol	CAS : 67-63-0 N° CE : 200-661-7 N° enregistrement : 01-2119968561-30-xxxx	0.6 - 3.0	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2 H319 STOT SE 3, H336
Ethanol	CAS : 64-17-5 N° CE : 200-578-6 N° enregistrement : 01-2119457610-43-xxxx	0.6 - 3.0	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2 H319
Isotridecanol ethoxylé	CAS : 69011-36-5 N° CE : 500-241-6 N° enregistrement : 01-2119976362-32-xxxx	1.2 – 2.0	Acute tox. 4, H302 Eye dam. 1, H318
Persulfate d'ammonium	CAS : 7727-54-0 N° CE : 231-786-5 N° enregistrement : 01-2119495973-19-xxxx	0.1 - 0.5	Ox. Sol. 3, H272 Acute Tox. 4, H302 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens, 1 H317 Eye Irrit. 2, H319 Resp. Sens. 1, H334 STOT SE 3, H335

Textes des phrases H : voir section 16

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins général : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
- Premiers soins après inhalation : Faire respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos.
- Premiers soins après contact avec la peau : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Laver abondamment à l'eau et au savon. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.
- Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
- Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter d'urgence un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/lésions en cas d'inhalation : Si inhalation d'aérosol, irritation possible du système respiratoire.
- Symptômes/lésions après contact avec la peau : Douleurs, rougeurs, irritations. Provoque des brûlures de la peau.
- Symptômes/lésions après contact oculaire : Douleurs, rougeurs, larmoiements. Provoque des lésions oculaires graves.
- Symptômes/lésions en cas d'ingestion : Douleurs, irritations possibles au niveau de la bouche, l'œsophage et l'estomac.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'information complémentaire disponible.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable.
- Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- ||Danger d'incendie : Point éclair >60°C. Éviter le réchauffement. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Éviter toute source d'ignition.
- Danger d'explosion : Pas d'informations complémentaires disponibles

5.3. Conseils aux pompiers

- Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Le contact avec l'aluminium produit de l'hydrogène qui au contact de l'air, peut former des mélanges inflammables. Éviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.
- Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

Procédures d'urgence : Aérer la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Recueillir le produit répandu. Stocker à l'écart des autres matières.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir Rubrique 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Éviter de respirer les fumées, vapeurs. Se procurer les instructions avant utilisation. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Mesures d'hygiène : Se laver les mains soigneusement après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Se conformer aux réglementations en vigueur.

Conditions de stockage : Maintenir le récipient fermé de manière étanche, à des températures supérieures à 0°C et inférieures à 40°C, à l'écart des acides forts, de l'aluminium. Bac de rétention ou palette à rétention.

Produits incompatibles : Acides forts, aluminium.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'information complémentaire disponible.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Substance	VME (8h)	VLE (court terme)	Base légale
Hydroxyde de sodium (CAS 1310-73-2)	2 mg/m3	-	Indicative (INRS)
Méthoxypropoxy propanol (CAS 34590-94-8)	50 ppm - 308 mg/m3	-	réglementaire
2-propanol (CAS 67-63-0)	-	400 ppm – 980 mg/m3	Indicative (INRS)
Ethanol (CAS 67-17-5)	1000 ppm – 1900 mg/m3	5000 ppm – 9500 mg/m3	Indicative (INRS)

||Doses dérivées sans effet (DNEL)

Composant : Hydroxyde de sodium (CAS 1310-73-2) (Données Fournisseur) : Travailleurs, Effets locaux à long terme, Inhalation : 1.0 mg/m3
 Consommateurs, Effets locaux à long terme, Inhalation : 1.0 mg/m3

Composant : Acide éthylènediamine tétraacétique, sel tétrasodique (CAS 64-02-8) (Données Fournisseur) : Travailleurs, Effets systémiques, aigus, Inhalation : 2.8 mg/m3
 Travailleurs, Effets locaux, aigus, Inhalation : 2.8 mg/m3
 Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Ingestion : 28 mg/kg p.c. /jour

Composant : Persulfate d'ammonium : Travailleurs, Effets locaux à long terme, Contact avec la peau : 400 mg/kg
(CAS 7727-54-0) (Données Fournisseur) Travailleurs, Effets systémiques, aigus, Inhalation : 590 mg/m3
Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Contact avec la peau : 400 mg/kg
Consommateurs, Effets locaux à long terme, Inhalation : 590 mg/m3.

||Concentrations prédites sans effet (PNEC)

Composant : Acide éthylènediamine : Eau douce : 2.8 mg/l
tétraacétique, sel tétrasodique (CAS 64-02-8) (Données Fournisseur) Eau de mer : 0.28 mg/l
Libérations intermittentes : 1.6 mg/l
Sol : 0.95 mg/kg poids sec (p.s.)
Traitement eaux usées : 57 mg/l.

Composant : Persulfate d'ammonium : Eau douce : 0,076 mg/l
(CAS 7727-54-0) (Données Fournisseur) Eau de mer : 0,011 mg/l
Libérations intermittentes : 0.76mg/l
Sédiments (eau douce) : 0.06 mg/kg poids sec (p.s.)
Sédiment (eau de mer) : 0.009 mg/kg poids sec (p.s.)
Sol : 0.013 mg/kg poids sec (p.s.)
Traitement eaux usées : 3.6 mg/l.

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle : Eviter toute exposition inutile.
Protection des mains : Porter des gants de protection nitrile, conforme EN 374.
Protection oculaire : Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité conforme EN 166.
Protection de la peau et du corps : Porter un vêtement de protection approprié, résistant aux bases.
Protection des voies respiratoires : Port d'un masque type FFP3 à usage unique en cas de pulvérisation du produit.
Autres informations : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**||9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique : Liquide
Couleur : Incolore
Odeur : Parfum eucalyptus
Seuil olfactif : Aucune donnée disponible
pH : >12
Point de fusion / point de congélation : Vers 0°C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : Vers 100°C
Point d'éclair : >60°C (estimé)
Taux d'évaporation : Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée disponible
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité : Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible
Pression de la vapeur : Aucune donnée disponible
Densité vapeur (air=1) : >air
Masse volumique à 20 °C : 1,10 Kg/litre
Densité vapeur/air : >air
Solubilité : Totale dans l'eau, peu soluble dans les solvants organiques
Coefficient de partage n-octanol/eau : Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité : Aucune donnée disponible
Température de décomposition : Aucune donnée disponible
Viscosité, à 20°C : Faible
Propriétés explosives : Aucune donnée disponible

Propriétés comburantes : Non applicable

9.2. Autres informations

Pas d'information complémentaire disponible.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'information complémentaire disponible.

10.2. Stabilité chimique

Pas d'information complémentaire disponible.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non établi.

||10.4. Conditions à éviter

Températures inférieures à 0°C et supérieures à 40°C.

Éviter le réchauffement. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Éviter toute source d'ignition.

||10.5. Matières incompatibles

Acides forts.

Corrosion des métaux amphotères : aluminium, zinc (dégagement d'hydrogène). Contient des inhibiteurs de corrosion du cuivre et du fer.

||10.6. Produits de décomposition dangereux

L'attaque des métaux amphotères produit de l'hydrogène, qui peut former avec l'oxygène de l'air des mélanges inflammables ou explosifs. Avec les acides, un gaz toxique se dégage.

Produits de décomposition dangereux : dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, oxydes d'azote, oxydes de soufre, ammoniacque.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

||Toxicité aiguë

Estimation Toxicologie Aiguë (ETA) du mélange (méthode de calcul) : ETA (oral) > 7 000 mg/kg
: ETA (cutanée) > 10 000 mg/kg

ETA (inhalation) = 236 mg/l.

Au vu des résultats, le mélange ne présente pas de toxicité aiguë.

Le mélange contient 17 % de composants dont la toxicité aiguë par inhalation, est inconnue

Composant : Hydroxyde de sodium (CAS 1310-73-2) (Données ECHA) : DL50 oral (rat) = 325 mg/kg

DL50 dermal = décès constatés si application de NaOH à 50% mais DL50 non définie
CL50 inh = pas de décès si aerosol 750 µg/l.

Composant Sodium p-cumenesulfonate (CAS 15763-76-5) (Données Fournisseur) : DL50 oral (rat) > 2000 mg/kg

DL50 dermal (lapin) > 2000 mg/kg

CL50 inh = pas de donnée

Composant Alcool gras éthoxylé C10-C16 (CAS 68002-97-1) (Données Fournisseur) : DL50 oral (rat) = 4570 mg/kg

DL50 dermal (lapin) = 13 400 mg/kg

CL50 inh (rat, 4h) = 30 mg/l

Composant : Acide éthylènediamine tétraacétique, sel tétrasodique (CAS 64-02-8) (Données ECHA) : DL50 oral (rat) = 1780 mg/kg

DL50 dermal = pas de donnée

CL50 inh = pas de donnée

Composant : 2-propanol (CAS 67-63-0) (Données Fournisseur) : DL50 oral (rat) = 700 mg/kg

DL50 dermal (lapin) > 2000 mg/kg

CL50 inh = pas de donnée

Composant : Ethanol (CAS 64-17-5) (Données Fournisseur) : DL50 oral (rat) = 4570 mg/kg

DL50 dermal (lapin) = 13400 mg/kg

CL50 inh (rat,4h) = 30 mg/l

Composant : Isotridecanol ethoxylé (CAS 69011-36-5) (Données Fournisseur)	: DL50 oral (rat) = 700 mg/kg DL50 dermal (lapin) > 2000 mg/kg CL50 inh = pas de donnée
Composant : Persulfate d'ammonium (CAS 7727-54-0) (Données Fournisseur)	: DL50 oral (rat) = 700 mg/kg DL50 dermal > 2000 mg/kg CL50 inh = pas de donnée
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Mélange corrosif (règle d'additivité) : Provoque des brûlures de la peau.
Composant : Hydroxyde de sodium (CAS 1310-73-2) (Données Fournisseur)	: Très corrosif (lapin).
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Mélange corrosif (règle d'additivité) : Provoque des lésions oculaires graves.
Composant : Hydroxyde de sodium (CAS 1310-73-2) (Données Fournisseur)	: Très corrosif (lapin). Risque de lésions oculaires graves.
Composant : Acide éthylènediamine tétraacétique, sel tétrasodique (CAS 64-02-8) (Données ECHA)	: Risque de lésions oculaires graves (effet irréversible sur le lapin après 8 jours)
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Composant : Persulfate d'ammonium (CAS 7727-54-0) (Données Fournisseur)	: A un effet sensibilisant. (cochon d'Inde) (OCDE Ligne directrice 406)
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé Ne contient pas de composé classé mutagène.
Cancérogénicité	: Non classé Ne contient pas de composé classé mutagène.
Toxicité pour la reproduction	: Non classé Ne contient pas de composé classé toxique pour la reproduction.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Composant : Persulfate d'ammonium (CAS 7727-54-0) (Données Fournisseur)	: Peut irriter les voies respiratoires.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé Ne contient pas de composé classé toxique spécifique pour un organe cible (STOT), exposition répétée.
Danger par aspiration	: Non classé Ne contient pas de composé présentant des dangers par aspiration.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité aiguë	: Pas de donnée disponible sur le mélange. Ne contient pas de composé présentant une toxicité aiguë pour l'environnement aquatique.
Composant : Hydroxyde de sodium (CAS 1310-73-2) (Données Fournisseur)	: Poisson : CL50 (<i>Poecilia reticulata</i> ; 24 h) = 145mg/l Invertébrés aquatiques : CE50 (<i>Ceriodaphnia dubia</i> ; 48 h) = 40.4 mg/l Algues : pas de donnée Bactérie : CE50 (<i>Photobacterium phosphoreum</i> ; 15 min) = 22 mg/l.
Composant : Acide éthylènediamine tétraacétique, sel tétrasodique (CAS 64-02-8) (Données ECHA)	: Poisson : CL50 (<i>Lepomis macrochirus</i> (Crapet arlequin), 96h) = 121 mg/l (eau douce), 1592 mg/l (eau très dure) Invertébrés aquatiques : CE50 (<i>Daphnia magna</i> , 48 h) = 625 mg/l Algues : CE50 (<i>Pseudokirchneriella subcapitata</i> (algues vertes), 72h) >1000 mg/L Bactérie : CE50 (boues activées, 30min) > 500 mg/l.(test sur Na2H2EDTA.H2O)

PAT 700

Date de révision: 11/07/2017

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1272/2008

Date d'émission: 11/07/2017

Version 3.0

Composant : Persulfate d'ammonium (CAS 7727-54-0) (Données Fournisseur) : Poisson : CL50 (*Oncorhynchus mykiss*, 96 h) = 76.3 mg/l
Invertébrés aquatiques : CE50 (*Daphnia magna*, 48 h) = 120 mg/l
Algues : CE50 (algue, 72h) = 136 mg/l ;
CE50 (bactérie) : pas de donnée

||Toxicité chronique à long terme : Pas de donnée disponible sur le mélange.
Ne contient pas de composé présentant une toxicité chronique pour l'environnement aquatique.

Composant : Acide éthylènediamine tétraacétique, sel tétrasodique (CAS 64-02-8) (Données ECHA) : Poisson : NOEC (*Danio rerio*, 35j) \geq 25.7 mg/L (non classé)

12.2. Persistance et dégradabilité

Évolue lentement vers le carbonate de sodium.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'est pas potentiellement bioaccumulable.

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit est soluble dans l'eau, donc très mobile.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

||Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT). Ce mélange ne contient aucune substance qui seraient considérées comme étant particulièrement persistante ou particulièrement bioaccumulable (VPVB).

12.6. Autres effets néfastes

Effet dangereux pour l'environnement par modification du pH, même à dose très diluée. Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des déchets : Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées.
Conserver le produit absorbé dans des récipients adaptés, fermés et identifiés.
Évacuer dans un centre agréé.

Suivre les dispositions de la Directive 2008/98/CE relative à la gestion des déchets.

Indications complémentaires : Manipuler les conteneurs vides avec précaution, stocker les déchets identifiés.

Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

N° ONU : 3266
N° ONU (IATA) : 3266
N° ONU (IMDG) : 3266
N° ONU (ADN) : 3266

||14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle pour le transport : LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A., Hydroxyde de sodium.
Description document de transport : UN 3266, LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A., Hydroxyde de sodium, 8, III, (E)

||14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID : 8
Étiquettes : 8; Code de classification : C5; Numéro d'identification du danger : 80 ; Code de restriction en tunnels : (E) ; Catégorie Transport : 3 ;
Quantités limitées : 5 L ; Quantités exceptées : E1.
Classe IMDG : 8
Quantités limitées : 5 L ; Quantités exceptées : E1.
Classe/division IATA : 8
Quantités exceptées : E1; Indicatif de consigne d'intervention d'urgence (IDC) : 8L
QL : Quantité limitées :
Avion Passagers et Cargo :

PAT 700

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision: 11/07/2017

Date d'émission: 11/07/2017

Version 3.0

Quantité maxi nette/ colis 1L ; Instructions emballage : Y818
Quantité maxi nette / colis : 5L ; Instructions emballage : 818
Avion-Cargo seulement :
Quantité maxi nette / colis : 60L ; Instructions emballage : 820

Etiquettes de danger (ONU) : 8



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ONU) : III

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non
Polluant marin : Non
Autres informations : Pas d'information supplémentaire disponible.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.6.1. Transport par voie terrestre

Pas d'information complémentaire disponible.

14.6.2. Transport maritime

Pas d'information complémentaire disponible.

14.6.3. Transport aérien

Pas d'information complémentaire disponible.

14.6.4. Transport par voie fluviale

Pas d'information complémentaire disponible.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Ne contient pas de substance candidate REACH

||Nomenclature des installations classées : non concerné (selon directive n°2012/18/UE du 4 juillet 2012, dite « SEVESO 3 ») pour la protection de l'environnement.

15.1.2. Directives nationales

Pas d'information complémentaire disponible.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

SECTION 16: Autres informations

Sources des données : RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges.

Autres informations : Aucun(e).

Textes des phrases H- et EUH:

Met. Corr. 1	Corrosif pour les métaux, Catégorie
Skin Corr.1A	Corrosion cutanée/irritation cutanée, Catégorie 1A
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/Irritation oculaire, Catégorie 2
Acute Tox. 4	Toxicité aiguë, Catégorie 4 (voie d'exposition précisée dans la phrase H associée)
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2

Flam. Liq. 2	Liquide inflammable, Catégorie 2
Ox. Sol. 3	Matière solide comburante, Catégorie 3
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
Resp. Sens. 1	Sensibilisation respiratoire, Catégorie 1
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H272	Peut aggraver un incendie; comburant.
H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H302	Nocif en cas d'ingestion
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H332	Nocif par inhalation
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou des vertiges

||Abréviations et acronymes :

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

CAS : Chemical Abstract Service

CE 50 : Concentration efficace ; CL 50 : Concentration létale

CLP : Classification, Labelling and Packaging (Règlement (CE) N° 1272/2008)

DL : Dose létale

DNEL : Niveau sans effet dérivé

ETA : Estimation Toxicologie Aiguë

ECHA : European Chemical Agency (Agence européenne des produits chimiques).

IATA : Association internationale du transport aérien

ICPE : Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

IMDG : transport des marchandises dangereuses par voie maritime (International Maritime Dangerous Goods)

NOEC : Concentration la plus élevée à laquelle aucun effet sur l'organisme vivant n'a été observé

PBT : Persistant, bioaccumulable et toxique

PNEC : Concentration(s) prédite(s) sans effet

REACH : règlement sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques

RID : transport international ferroviaire des marchandises dangereuses sur le continent européen.

SGH : Système Global Harmonisé

STOT : Toxicité spécifique pour certains organes cibles (Exposition unique / Exposition répétée)

VME : Valeur d'exposition moyenne pondérée

VLE : Limite d'exposition à court terme

vPvB : très persistant et très bioaccumulable.

|| Indique la section remise à jour.

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit